

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 15

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 0

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Patricia Dumas, Fabien Plasson, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Christine Robin, Estelle Trémoulhéac, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Date de convocation : 09 décembre 2022

Secrétaire de séance : Nadège Rivoire

OBJET : Créances éteintes

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés, créances de plus de cinq ans et/ou inférieures à 15 €.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

ACCORDE décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	180,18 €	180,18 €
6542	0,00 €	
Total	180,18 €	180,18 €

La maire
Céline Elie



La secrétaire de séance
Nadège Rivoire

